

Thème

Dans le domaine de la santé au travail, le risque psychosocial est un risque rencontré dans tous les secteurs d'activité. Qualifié d'émergent il y a encore peu de temps, sa réalité est maintenant admise et a justifié récemment un rapport sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail remis au Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité.

L'approche du risque psychosocial ne se résume pas au stress au travail (28 % des travailleurs européens en font état) mais concerne d'une façon plus générale la souffrance mentale liée à l'activité professionnelle dont l'expression clinique peut être variable : d'un simple mal-être à la dépression aux conséquences parfois dramatiques (suicide), sans oublier les comportements addictifs ou encore d'authentiques maladies somatiques, par exemple cardiovasculaires. Une même variabilité est retrouvée dans les situations en cause, des simples dysfonctionnements non ou mal identifiés dans l'entreprise (ou l'unité de travail) à des démarches structurées (harcèlement) particulièrement dévastatrices.

Renvoyant initialement à l'individu et à la gestion de son vécu personnel en situation de travail, la prise en compte du travail lui-même comme composante du risque est un temps indispensable reconnu pour comprendre le phénomène, l'analyser et trouver les mesures correctives et préventives.

Aidée en cela par une réglementation de plus en plus précise depuis une vingtaine d'années, la démarche des acteurs de la prévention du risque psychosocial, fondée nécessairement sur une approche globale et pluridisciplinaire (c'est-à-dire à la fois médicale, organisationnelle et technique), doit permettre ces allers-retours entre l'individuel et le collectif, indispensables à la compréhension des enjeux et des liens qui se nouent entre travail et santé et la mise en œuvre de mesures adaptées à des salariés interagissant en réponse à l'organisation de leur travail.

Risque psychosocial au travail Des enjeux à la prise en charge

Lieu

Centre de Congrès Vinci
25 boulevard Heurteloup
37000 TOURS

Le centre de Congrès Vinci est situé au cœur de la ville, face à la gare de Tours

Date et horaires

Vendredi 23 janvier 2009 de 9h15 à 16h45
Remise des badges et des dossiers à l'accueil à partir de 8h45.

Les horaires de début et de fin sont adaptés aux principaux TGV circulant entre Tours et Paris.

Organisation

Institut National de Médecine Agricole
14 rue Auguste Comte - 37000 TOURS
Tél : 02 47 66 61 07
Fax : 02 47 66 08 28
Email : contact@inma.fr
Site : www.inma.fr
Code Siret : 301 626 966 00016
Code NAF : 732Z

Hébergement à Tours

Si vous désirez être hébergé(e), vous pouvez vous adresser à l'Office du Tourisme de Tours (www.ligeris.com - 02 47 70 37 37) auprès de qui vous recevrez le meilleur accueil.

**Institut National
de Médecine Agricole**



Colloque

Vendredi 23 janvier 2009

Centre de Congrès Vinci
25 boulevard Heurteloup
37000 Tours

Risque psychosocial au travail

*Des enjeux
à la prise en charge*



Vendredi 23 janvier 2009, matin

Modérateur

Docteur Christophe BERNARD

Médecin Conseiller Technique, Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole, Bagnolet

9h15 **Accueil - Introduction**

Professeur Patrick CHOUTET, Président de l'INMA
Monsieur le Représentant du Conseil Général d'Indre-et-Loire

9h30 **Epidémiologie et enjeux sociaux**

Docteur Christophe BERNARD, Médecin Conseiller Technique, Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole, Bagnolet

9h45 **Synthèse et suites données au rapport 2008 sur la détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux au travail**

Docteur Patrick LEGERON, Psychiatre, Directeur général du Cabinet STIMULUS, Paris

10h25 *Échanges avec la salle*

10h40 *Pause*

11h00 **Approche réglementaire**

Docteur Alexandra TRICHARD, Praticien hospitalier, Médecin du travail, Consultations de pathologies professionnelles et environnementales, CHRU, Lille

11h15 **Conséquences économiques**

Monsieur Olivier BACHELARD, Docteur en Gestion, Ecole Supérieure de Commerce, Saint-Etienne

11h30 *Échanges avec la salle*

11h45 **Salariés en souffrance. Organisations pathogènes**

Docteur Nicolas SANDRET, Consultations de pathologies professionnelles et environnementales, CHRU, Créteil

12h15 **Les acteurs d'une prise en charge pluridisciplinaire**

Madame Isabelle MARY-CHERAY, Psychosociologue, Chargée de mission ARACT Centre, Orléans

12h45 *Échanges avec la salle*

13h00 *Déjeuner*

Vendredi 23 janvier 2009, après-midi

Modérateur

Docteur Bernard SIANO

Chef du département Etudes et Assistance Médicales, Institut National de Recherche et de Sécurité, Paris

14h15 **Glissement vers le harcèlement au travail**

Docteur Marie-France HIRIGOYEN, Psychiatre, Paris

14h50 *Échanges avec la salle*

15h00 **Environnement professionnel et suicide**

Madame Françoise FACY, Directeur de recherche, INSERM, Le Vésinet

15h40 **Une action de prévention du suicide en milieu de travail**

Docteur Philippe LAURENT, Médecin du travail, MSA Ardèche-Loire

15h50 *Échanges avec la salle*

16h05 **Risque psychosocial et santé au travail.**

Quels outils pour quelles démarches ?

Docteur Catherine CHARRIAU-COGET, Médecin du travail, Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or, Dijon

16h30 *Échanges avec la salle*

16h40 **Conclusion - Evaluation**

Professeur Patrick CHOUTET

Colloque INMA

**Risque psychosocial au travail
Des enjeux à la prise en charge**

Formulaire d'inscription à retourner à :

INMA - 14 rue Auguste Comte - 37000 TOURS

Mme M. Dr

Nom

Prénom

Fonction

Établissement

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Fax

E-mail

Participera au Colloque du 23 janvier 2009 «Risque psychosocial - Des enjeux à la prise en charge» de l'INMA et règle, la somme de

195 €, inscription et remise des actes

22 €, déjeuner⁽¹⁾

Total à régler

Souhaite recevoir un coupon de réduction SNCF "Congressiste"

Date et signature :

(1) Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de réception.

Modalité de règlement d'inscription : règlement par chèque à l'ordre de l'INMA ou par virement.

L'INMA étant agréé au titre de la formation continue (24 37 00085 37), cette journée peut être prise en charge à ce titre, pour les salariés. Formation accréditante au titre du dispositif de FMC (8 crédits).

En cas d'annulation de l'inscription moins de 15 jours francs avant le symposium, l'INMA facturera le tiers du coût de l'inscription et le montant total du repas.